

CRDSC

Centre de règlement des différends sportifs du Canada

Rapport d'activités du CRDSC pour 2005-2006

du président du Conseil
du CRDSC

ALLAN J. STITT



31 juillet 2006

Table des matières

Introduction	02
Participants	02
Sommaire du plan d'entreprise remis au ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport)	03
Le plan d'entreprise	03
Le budget	03
Résultats et rendement pour 2005-2006	04
Objectif 1 : Accroître l'excellence au sein du système sportif canadien en réduisant le nombre de différends sportifs ou en les évitant et en créant par conséquent une culture axée sur l'équité au Canada.	04
1.1 Adopter un nouveau code de procédure	04
1.2 Mettre en oeuvre les services du facilitateur de règlement et promouvoir des services et techniques reliés à un règlement fondé sur les intérêts des parties	05
1.3 Gérer et administrer les différends sportifs	05
1.4 Examiner la liste des médiateurs et arbitres et la modifier au besoin	07
Objectif 2 : Renforcer la capacité des dirigeants et participants de la communauté sportive en créant une culture positive axée sur l'équité.	07
2.1 Élaborer et mettre en oeuvre un partenariat et un programme d'éducation à l'intention des ONS, des organismes de sport provinciaux et territoriaux, ainsi que du grand public.	07
Objectif 3 : Opérer et diriger une organisation faisant la promotion de l'excellence et de la transparence.	08
3.1 Élaborer et mettre en oeuvre des politiques de gestion et de gouvernance transparentes	08
3.2 S'assurer que les politiques du CRDSC sont conformes à la Loi, ses règlements et ses ententes	09
Conclusion	10
Annexe A : Biographies des membres du Conseil d'administration et du personnel du CRDSC	11
Annexe B : Plan d'entreprise pour l'exercice financier 2005-2006	15
Annexe C : Comités du CRDSC pour 2005-2006	23
Annexe D : Rapport du vérificateur	26
Annexe E : Statistiques sur les dossiers du CRDSC	33
Annexe F : Liste des arbitres et médiateurs du CRDSC	36

Introduction

Le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (le « CRDSC ») a été créé en juin 2003 par une loi du Parlement, la *Loi sur l'activité physique et le sport* (la « Loi »). Les membres du Conseil d'administration du CRDSC (le « Conseil ») ont été nommés par le ministre du Patrimoine canadien. Le Conseil est composé d'administrateurs bénévoles et il a le mandat de constituer le CRDSC et de superviser ses activités. Le présent rapport fait le point sur les activités du Centre et évalue les résultats des activités du Conseil d'administration du CRDSC pour la période du 1er avril 2005 au 31 mars 2006 (la « période couverte »).

Participants

Le président du Conseil d'administration, Me Allan J. Stitt, et le directeur exécutif, Me Benoit Girardin, ont préparé le présent rapport au nom du Conseil d'administration du CRDSC.

Voici la liste des membres du Conseil d'administration

MEMBRES

Me Allan J. Stitt (président)
Me Genevieve Chornenki (a démissionné le 31 décembre 2005)
Susanne Dandenault
Christian Farstad (a démissionné le 31 décembre 2005)
Pierre Hutsebaut
Bruce Kidd
Diane Norman
Me Gordon Peterson
Me Tamar Pichette
Steven Sugar
Me Benoit Girardin, directeur exécutif (membre d'office)

On trouvera à l'annexe A de courtes biographies des administrateurs et du personnel.

Sommaire du plan d'entreprise remis au ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sports)

Le Conseil d'administration a été chargé de préparer un plan d'entreprise et un budget pour la période couverte. Ce plan d'entreprise a été établi afin de permettre au Conseil de respecter son mandat en vertu de la Loi. Une copie de ce plan d'entreprise est jointe à l'annexe B. Le CRDSC a reçu 1 000 000 \$ en soutien financier de Sport Canada durant la période couverte.

PLAN D'ENTREPRISE

Le CA du CRDSC avait les objectifs suivants durant la période couverte :

Objectif 1 : Accroître l'excellence au sein du système sportif canadien en réduisant le nombre de différends sportifs ou en les évitant, et en créant par conséquent une culture axée sur l'équité au Canada.

- 1.1 Adopter un nouveau code de procédure
- 1.2 Mettre en oeuvre les services du facilitateur de règlement et promouvoir des services et techniques reliés à un règlement fondé sur les intérêts des parties
- 1.3 Gérer et administrer les différends sportifs
- 1.4 Examiner la liste des médiateurs et arbitres et la modifier au besoin

Objectif 2 : Renforcer la capacité des dirigeants et participants de la communauté sportive en créant une culture positive axée sur l'équité.

- 2.1 Élaborer et mettre en oeuvre un partenariat et un programme d'éducation à l'intention des ONS, des organismes de sport provinciaux et territoriaux, ainsi que du grand public.

Objectif 3 : Opérer et diriger une organisation faisant la promotion de l'excellence et de la transparence.

- 3.1 Élaborer et mettre en oeuvre des politiques de gestion et de gouvernance transparentes
- 3.2 S'assurer que les politiques du CRDSC sont conformes à la Loi, ses règlements et ses ententes

LE BUDGET

Le budget pour la période couverte comprenait les éléments suivants :

- 276 000 \$ pour l'administration et la gouvernance
- 64 200 \$ pour les langues officielles
- 667 628 \$ pour les opérations incluant la gestion des différends, le Centre de ressources et la prévention
- 300 922 \$ pour les ressources humaines

Résultats et rendement pour 2005-2006

RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PLAN D'ENTREPRISE:

Ce chapitre propose une évaluation des résultats obtenus au cours de la période couverte.

OBJECTIF 1

ACCROÎTRE L'EXCELLENCE AU SEIN DU SYSTÈME SPORTIF CANADIEN EN RÉDUISANT LE NOMBRE DE DIFFÉRENDS SPORTIFS OU EN LES ÉVITANT, ET EN CRÉANT PAR CONSÉQUENT UNE CULTURE AXÉE SUR L'ÉQUITÉ AU CANADA.

1.1 Adopter un nouveau Code de procédure

Le Comité de révision du Code du Conseil a décidé qu'outre les modifications ayant trait aux différends reliés au dopage effectuées en juin 2004, il apporterait d'autres améliorations au Code.

Le Comité de révision du Code a donc formulé un nouveau Code et rédigé plusieurs ébauches du Code révisé, qui comprenaient notamment les grands changements suivants :

- Recours obligatoire et volontaire à un processus de facilitation de règlement des différends comme première étape pour régler un différend, avant de pouvoir recourir à l'arbitrage
- Nomination des arbitres et médiateurs par les parties ou par rotation
- Décisions rendues plus rapidement à l'issue de l'audition des cas (7 à 15 jours)
- Possibilité d'être exempté du paiement des frais pour présenter une demande au CRDSC
- Remplacement du rôle et des responsabilités des arbitres en chef par les arbitres juridictionnels
- Pouvoir des arbitres de rendre une décision en l'absence d'une partie

Dans le cadre du processus de révision du Code, le Comité de révision du Code a rédigé une ébauche du Code et sollicité les commentaires d'athlètes, d'administrateurs, d'entraîneurs, d'arbitres et de juristes. Il a procédé à une consultation à l'échelle nationale en affichant le Code sur le site Web et en faisant parvenir des courriels à la communauté sportive. Le Comité s'est adressé en particulier aux personnes et organismes qui avaient été parties à un différend géré par le CRDSC pour leur demander de lui faire des suggestions en vue d'améliorer le Code. Le processus de consultation a duré plus de huit mois et permis de recueillir les commentaires d'athlètes, d'entraîneurs, d'organisations nationales de sport, d'administrateurs de sports, du Comité olympique canadien, de juristes spécialisés en sport, d'arbitres et de Sport Canada.

Le Comité a adopté le nouveau Code au cours de la période couverte. Le Code est entré en vigueur le 1er avril 2006.

Le nouveau Code, grâce notamment à l'ajout d'un facilitateur de règlement des différends, devrait permettre au CRDSC d'améliorer encore les services qu'il offre à la communauté sportive du Canada. Le principal objectif est de s'assurer que les différends sont réglés de manière juste, équitable et dans le meilleur intérêt de toutes les parties concernées.

1.2 Mettre en oeuvre les services du facilitateur de règlement et promouvoir des services et techniques reliés à un règlement fondé sur les intérêts des parties

Le CRDSC a élaboré une approche entièrement nouvelle au règlement des différends. Sans pour autant abandonner l'arbitrage, le CRDSC donnera dorénavant la priorité à la négociation assistée pour régler les différends. Le nouveau Code exige donc que les parties à un conflit utilisent les services d'un facilitateur de règlement des différends (ou employé du CRDSC) pour tenter de résoudre leur différend avant de recourir à l'arbitrage. Avant l'adoption du nouveau Code, la médiation était volontaire. Le CRDSC a aidé les parties à mener trois (3) procédures de médiation au cours de la période couverte et toutes les trois ont donné

lieu à un règlement. Les parties ont en outre apprécié les avantages de ce processus. Les parties ont exercé un contrôle sur le règlement conclu, elles ont eu l'occasion de communiquer, de s'expliquer et d'échanger des idées entre elles à propos du différend, elles ont travaillé ensemble pour trouver des solutions, elles ont pu entretenir des relations interpersonnelles et faire porter leurs efforts sur leurs intérêts plutôt que sur leurs droits.

1.3 Gérer et administrer les différends sportifs

Le CRDSC a géré trente (30) différends sportifs dans vingt (20) disciplines sportives, dont vingt-sept (27) par voie d'arbitrage et trois (3) par voie de médiation. Sur ces vingt-sept (27) cas soumis à l'arbitrage, treize (13) ont donné lieu au prononcé d'une décision et quatorze (14) ont été réglés sans nécessiter une audience ou une décision, soit parce qu'il a été déterminé que le différend ne relevait pas de la compétence de l'arbitre, soit, dans les cas reliés au dopage, parce que l'athlète a accepté la sanction proposée. Les cas soumis à la médiation

ont tous fait l'objet d'un règlement. Le CRDSC a également fourni des services sur place lors des Jeux du Canada qui se sont déroulés en août 2005 à Regina. Un membre du personnel du CRDSC était présent à Regina pour assister les parties en cas de différend relié aux Jeux. Les arbitres étaient disponibles sur appel pendant toute la durée des Jeux. Le CRDSC s'est penché sur deux cas reliés à l'admissibilité durant les Jeux et il a répondu à plus de cinq demandes d'information reliées à des différends survenus aux Jeux du Canada.

GRAPHIQUE 1 TYPES DE DIFFÉRENDS GÉRÉS

Les types de différends gérés étaient les suivants :

Attribution de brevets	1 cas
Sélection et admissibilité	5 cas *
Sanctions disciplinaires	4 cas
Autres	4 cas
Dopage	16 cas

* (Nous n'avons pas été saisis de cas ayant trait à la sélection à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques de 2006. Nous avons géré 1 cas lors des Jeux du Commonwealth de 2006.)

GRAPHIQUE 2 RÉPARTITION DES DIFFÉRENDS SELON LES DISCIPLINES SPORTIVES

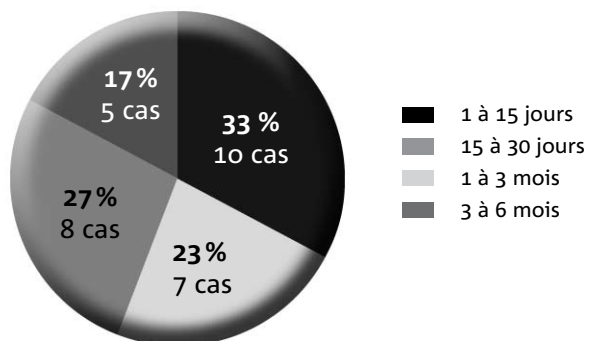
Les requêtes provenaient des disciplines sportives suivantes :

Sport	Nombre de cas (30)
Athlétisme	2
Aviron	1
Basketball interuniversitaire canadien	1
Bobsleigh	2
Boxe	3
Cyclisme	2
Football	3
Gymnastique	1
Haltérophilie	1
Hockey sur glace	1
Lutte	1
Natation	1
Patinage de vitesse	1
Plongeon	1
Soccer	1
Taekwondo	1
Sport en fauteuil roulant	1
Sport équestre	3
Voile	1
Water Polo	2

GRAPHIQUE 3 DÉLAI MOYEN POUR RÉGLER LES DIFFÉRENDS

56% des différends ont été réglés dans un délai de 30 jours.

Les délais de règlement se répartissaient ainsi :



1.4 Examiner la liste des arbitres et médiateurs et la modifier au besoin

La liste des arbitres et médiateurs n'a pas été modifiée en 2005-2006. Cette tâche sera exécutée en 2006-2007. La liste des arbitres et médiateurs se trouve à l'Annexe F.

OBJECTIF 2

RENFORCER LA CAPACITÉ DES DIRIGEANTS ET PARTICIPANTS DE LA COMMUNAUTÉ SPORTIVE EN CRÉANT UNE CULTURE POSITIVE AXÉE SUR L'ÉQUITÉ.

2.1 Élaborer et mettre en oeuvre un partenariat et un programme d'éducation à l'intention des ONS, des organismes de sport provinciaux et territoriaux, ainsi que du grand public.

Durant la période couverte, le CRDSC s'est acquitté de son mandat qui consiste à informer et éduquer les membres de la communauté sportive en ce qui concerne le règlement des différends et le CRDSC.

Voici quelques-unes des initiatives élaborées par le Comité des communications et exécutées par le personnel du CRDSC: Julie Audette, Benoît Girardin et d'autres, notamment Julie Duranceau, coordonnatrice du Centre de ressources:

Le CRDSC a élaboré de nombreuses publications, notamment un guide sur l'attribution des brevets, des articles sur les grands Jeux et des méthodes pour régler ou éviter les conflits internes au sein d'une organisation de sport. Le CRDSC a fait plusieurs présentations dans les provinces de tout le Canada pour informer les membres de la communauté sportive sur les principes fondamentaux du règlement des différends. Le CRDSC a également formé un partenariat de communication avec Athlètes CAN dans le but de mieux informer et éduquer les athlètes canadiens. Au cours des derniers Jeux du Canada, le CRDSC a installé un kiosque d'information qui s'adressait à nos futurs athlètes d'élite nationaux (avec le CCES et Sport Canada). Le CRDSC a obtenu les résultats suivants plus précisément:

A. Le CRDSC a profité de divers congrès du milieu sportif pour faire la promotion de ses services. Il était présent aux événements suivants:

- Le Congrès annuel du Comité olympique du Canada, qui a eu lieu à Montréal (Québec), en avril 2005;
- Le Forum Athlètes CAN, qui a eu lieu à Regina, en septembre 2005;
- Le Forum Équipe Québec, qui a eu lieu à Saint-Sauveur (Québec);
- Le Forum national sur l'éthique dans le sport, qui a eu lieu à Montréal (Québec).

B. Le CRDSC a organisé et présenté des ateliers d'information conçus pour améliorer les connaissances de la communauté sportive en matière de prévention et de règlement des conflits, notamment en ce qui a trait à la sélection des participants aux événements sportifs.

En collaboration avec les Centres canadiens du sport de Vancouver et Victoria, le CRDSC a invité les membres des organisations provinciales et locales à assister à ses présentations. Ces ateliers ont été offerts à Victoria et Vancouver, et à Saskatoon en avril 2005. Enfin, le CRDSC a rencontré les représentants de Sport Canada afin de les informer et de leur enseigner les méthodes extra-judiciaires de règlement des différends.

C. Le CRDSC a élaboré et distribué des outils promotionnels ainsi que des documents d'information et de prévention à la communauté sportive. À cet égard, le CRDSC a :

- rédigé des « Conseil sur les brevets »
- rédigé et distribué un bulletin d'information mensuel *En ZONE NEUTRE*
- étoffé sa collection de jurisprudence et de doctrine juridique.

D. Le CRDSC a élaboré une stratégie de communication :

Le CRDSC a élaboré une stratégie de communication pour mieux promouvoir ses services à l'avenir. Le CRDSC avait retenu les services de National et Face Value Communications en mars-avril 2005 afin de préparer une stratégie de communication et réaliser un sondage auprès de la communauté sportive

au sujet du CRDSC, afin de déterminer quelles mesures devraient être prises pour réaliser les objectifs de communication du CRDSC et maximiser son influence dans la communauté sportive canadienne. Le CRDSC a reçu les résultats de ce sondage, qui révèlent que le CRDSC devrait faire plus d'efforts pour promouvoir ses services, auprès des athlètes et des entraîneurs en particulier. Il est également ressorti du sondage que les organisations de sport souhaitent qu'on les aide davantage pour éviter et régler les conflits. Le CRDSC va donc poursuivre et accroître ses efforts pour mieux rejoindre les athlètes et les entraîneurs, et aider davantage les organisations de sport à améliorer leurs politiques et leurs pratiques.

OBJECTIF 3

OPÉRER ET DIRIGER UNE ORGANISATION FAISANT LA PROMOTION DE L'EXCELLENCE ET DE LA TRANSPARENCE.

3.1 Élaborer et mettre en oeuvre des politiques de gestion et de gouvernance transparentes

Au cours de la période couverte, le CRDSC a formulé et adopté de nombreuses politiques, dont : *une politique sur les langues officielles, une politique sur l'éthique dans le sport, une politique sur la gestion des plaintes concernant les arbitres, médiateurs et facilitateur de règlement des différends, une politique de remboursement des dépenses, une politique de règlement des conflits internes, une politique sur l'équité et l'accessibilité des autochtones,*

une politique sur l'équité des sexes, une politique sur l'équité et l'accessibilité des personnes handicapées. Le CRDSC a en outre opté pour le programme d'évaluation 360 pour l'évaluation du rendement des employés, ce qui permet de recueillir les opinions des utilisateurs et collaborateurs à propos de leur satisfaction concernant les services du CRDSC et le rendement de ses employés.

3.2 S'assurer que les politiques du CRDSC sont conformes à la Loi, ses règlements et ses ententes

Le CRDSC est tenu de respecter diverses obligations d'ordre législatif et contractuel chaque année. Au cours de la période couverte, le CRDSC s'est conformé aux exigences stipulées dans diverses lois et énoncées dans les conditions de diverses ententes. Le CRDSC a notamment présenté un plan d'entreprise ainsi qu'un rapport d'étape au Ministre.

Élaborer et présenter un plan d'entreprise pour 2006-2007

Comme l'exige l'article 32 de la Loi, le CRDSC a préparé, élaboré et présenté un plan d'entreprise pour l'exercice 2006-2007. Le plan d'entreprise a été présenté au ministre d'État (Sport) le 1er mars 2006. Il y est indiqué que le CRDSC devra: (i) Accroître l'excellence au sein du système sportif canadien en réduisant le nombre de différends sportifs ou en les évitant, et en créant par conséquent une culture axée sur l'équité au Canada; (ii) Renforcer la capacité des dirigeants et participants de la communauté sportive en créant une culture positive axée sur l'équité; (iii) Opérer et diriger une organisation faisant la promotion de l'excellence et de la transparence. Le plan d'entreprise propose un budget qui prévoit des dépenses de 1 308 750 \$, qui se répartissent comme suit notamment :

- 276 000 \$ pour les frais d'administration bureau, honoraires professionnels et gouvernance;
- 64 200 \$ pour les besoins liés aux langues officielles - traduction de décisions et documents du CRDSC;
- 667 628 \$ pour les opérations et programmes - administration des différends, formation des arbitres et médiateurs, et exploitation du Centre de ressources;
- 300 922 \$ pour les ressources humaines - salaires et régimes d'avantages sociaux du directeur exécutif et du personnel permanent du CRDSC.

Préparer un rapport financier

Un aide-comptable a fourni des services de comptabilité au CRDSC durant la période couverte.

BDO Dunwoody, Cabinet de comptables agréés et conseillers, a vérifié les comptes et transactions financières du CRDSC, et soumis son rapport par écrit au Comité de vérification le 6 juillet 2006. Le Conseil d'administration a approuvé le rapport du Vérificateur le 17 juillet 2006. Ce rapport du vérificateur se trouve à l'Annexe D du présent rapport. Le vérificateur y déclare que les politiques du CRDSC sont conformes aux principes comptables du Canada généralement reconnus et que le CRDSC dépend du financement du gouvernement pour ses opérations financières. Des dépenses de 741 000 \$ ont été engagées durant la période couverte, notamment pour financer les dépenses suivantes :

- 159 831 \$ pour les frais administratifs et généraux - bureau, honoraires professionnels et gouvernance;
- 48 548 \$ pour les besoins liés aux langues officielles - traduction de décisions et documents du CRDSC;
- 238 735 \$ pour les salaires et régimes d'avantages sociaux du personnel intérimaire et permanent;
- 283 866 \$ pour les services et programmes offerts par le CRDSC tels que la gestion des cas, la prévention, l'éducation et la formation.

Le CRDSC a dégagé un excédent de revenus sur ses dépenses de 271 913 \$. Cet excédent a été remis à Sport Canada après la fin de l'exercice et après l'approbation des états financiers pour la période couverte.

Conclusion

Le CRDSC a terminé sa deuxième année de fonctionnement complète. En 2005-2006, le CRDSC a réussi à mieux s'organiser et à améliorer son efficacité opérationnelle, ce qui lui a permis ensuite d'offrir de meilleurs services. Le nombre de cas traités au cours de l'année était presque de moitié inférieur au nombre de cas gérés en 2004-2005. Cette baisse était principalement attribuable au faible contingent d'athlètes qui ont participé aux Jeux olympiques et paralympiques de Turin, en comparaison des Jeux d'été de 2004 (qui avaient donné lieu à vingt-deux (22) différends), à l'amélioration des pratiques des ONS et des processus décisionnels, ainsi qu'aux activités de prévention et d'information entreprises par le CRDSC.

Le CRDSC a consacré beaucoup de temps et d'énergie à l'amélioration de son Code. Le CRDSC a sollicité les avis de la communauté sportive, et il a tenu compte des commentaires recueillis et fait de son mieux pour les incorporer autant que possible dans la nouvelle version du Code. Le CRDSC a réussi à adopter un nouveau Code qui établit un juste équilibre entre la réalité du sport et les règles de justice naturelle.

Le CRDSC a donc mis en œuvre d'importants efforts pour informer les membres de la communauté sportive sur la manière d'éviter et de résoudre les différends. Le CRDSC a notamment pour mission de promouvoir de meilleures pratiques et l'équité dans les sports au Canada. Ces deux premières

années ont tracé la voie à suivre pour le CRDSC. La mise en place d'un processus de facilitation des règlements des différends, et les autres efforts soutenus déployés pour informer les parties concernées permettront au CRDSC de jouer un rôle de premier plan pour améliorer le système sportif au Canada.

Le Conseil d'administration du CRDSC est convaincu que l'organisation fait de son mieux pour remplir son mandat qui consiste à régler les différends et à contribuer au développement d'un meilleur système sportif au Canada.

Dans ce rapport, nous avons essayé de présenter des informations sur les activités du CRDSC. Au cours des prochaines années, nous continuerons à améliorer la gestion des cas, les règles applicables au règlement des différends, les politiques, les décisions rendues et les activités d'information. Le Conseil d'administration s'est efforcé de prendre tous ces besoins en considération et reconnaît que le CRDSC est une organisation qui est encore jeune et qui évolue constamment pour servir les besoins de la communauté sportive qui changent continuellement. Le Conseil aimerait remercier les nombreuses personnes et organismes qui ont fourni de précieux renseignements, commentaires et recommandations.

BIOGRAPHIES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CRDSC

ALLAN J. STITT (PRÉSIDENT)

- Trois diplômes en droit, spécialisation en RED, Université Harvard (Maîtrise en droit)
- Médiateur et arbitre actif
- Auteur: *ADR for Organizations: How to Design a System for Conflict Resolution; Mediating Commercial Disputes; Mediation: A Practical Guide*
- Enseignant, cours de RED, Université de Toronto, faculté de droit de l'université de Windsor, faculté de droit de Notre Dame
- Ancien président de l'*ADR Institute of Canada* et de l'Institut d'arbitrage et de médiation du Canada

GENEVIEVE CHORNENKI (a démissionné le 31 décembre 2005)

- Avocate titulaire d'une maîtrise en droit en RED de la faculté de droit d'Osgoode Hall
- Plus de 10 ans d'expérience à titre de conseillère en RED, éducatrice, médiatrice, arbitre
- Présidente fondatrice, section Règlement des conflits/ADR, Association du Barreau de l'Ontario
- Auteure : *The Corporate Counsel Guide to Dispute Resolution*
- Elle a siégé à plusieurs conseils d'administration, notamment *ADR Canada et Society of Professionals in Dispute Resolution*

SUSANNE DANDENAULT

- Membre de l'équipe nationale d'haltérophilie
- Diplômée de la faculté de droit
- Gestionnaire des services aux athlètes/administratrice, Centre canadien multisport Manitoba
- Ancienne représentante d'athlètes, Association canadienne de ski acrobatique
- Ancienne présidente - Athlètes CAN
- Coprésidente, Division des sports et de la compétition, Jeux autochtones de l'Amérique du Nord (JAAN) 2002

CHRISTIAN FARSTAD (a démissionné le 31 décembre 2005)

- Membre depuis 13 ans de l'équipe nationale de bobsleigh
- Directeur, relations avec les athlètes, Comité olympique Canadien (COC)
- Ancien membre du comité exécutif, du conseil d'administration, du comité Finance et Administration, du comité de nomination et vice-président du Conseil des athlètes du COC
- Président de Bobsleigh Canada Skeleton

PIERRE HUTSEBAUT

- Expérience en tant qu'entraîneur de l'équipe nationale et directeur haute performance
- Familier avec différents en raison de sa participation à quatre Jeux olympiques, à deux Jeux panaméricains, à deux Jeux du Commonwealth et à 22 championnats du monde
- Chef de direction, franchise de Peak Centre du Québec

BRUCE KIDD

- Co-président du Groupe de travail du RED
- Membre du comité d'implantation du RED
- Membre du Comité Aviseur du programme ADRsportRED
- Ancien athlète, entraîneur et administrateur au niveau national
- Historien de sport et spécialiste en sciences sociales
- Doyen, Université de Toronto, faculté de l'éducation physique et de la santé

DIANE NORMAN

- Représentante d'athlètes
- Membre durant 16 ans de l'équipe nationale féminine de basket-ball
- Titulaire d'une maîtrise ès arts option philosophie, avec spécialisation en déontologie
- Chargée de cours à temps partiel, directrice de services aux étudiants, conseillère en harcèlement - Université Laurentienne
- Membre du conseil de déontologie de la recherche de l'Université Dalhousie

GORDON PETERSON

- Membre du comité exécutif du Comité olympique canadien
- Membre du Groupe de travail du RED
- Président du comité d'implantation du RED
- Président du Comité Aiseur du programme ADRsportRED
- Ancien président/administrateur de l'Association canadienne de plongeur amateur
- Avocat spécialisé auprès d'organismes de charité sans but lucratif

TAMAR PICHETTE

- Avocate diplômée de la faculté de droit d'Osgoode Hall
- 10 ans d'expérience en droit des sociétés avec une expertise en RED
- Bénévole pour l'Association québécoise de taekwondo, commissaire en déontologie, incluant le règlement de différends entre athlètes, entraîneurs et Taekwondo Canada

STEVEN SUGAR

- Entraîneur professionnel de patinage artistique
- Vice-président, Association canadienne des entraîneurs professionnels
- Administrateur, Association canadienne des entraîneurs
- Ancien administrateur de Patinage Canada
- Animateur d'atelier, Règlement de différends sportifs
- Conseiller en gestion des affaires et en changement d'orientation

BENOIT GIRARDIN (directeur exécutif)

- Directeur exécutif et membre d'office du conseil d'administration du CRDSC
- Avocat spécialisé en droit des affaires et sportif, membre du Barreau du Québec
- Membre du groupe de travail et comité d'implantation du RED
- Arbitre dans plusieurs différends sportifs
- Membre du Comité olympique canadien
- Participation à plusieurs Grands Jeux en tant que membre de l'équipe de mission
- A représenté des athlètes et ONS devant le Tribunal du Sport
- Ex-entraîneur en ski alpin et de niveau national en tennis
- Mediateur

Personnel

JULIE DURANCEAU (Facilitatrice de règlement et coordonnatrice du Centre de ressources et de documentation)

- Avocate spécialisée en droit sportif et membre du Barreau du Québec
- Médiatrice et facilitatrice de règlement
- Ancienne triathlète amateur
- Stagiaire au Tribunal arbitral du sport durant les Jeux Olympiques d'Athènes 2004
- Coordonnatrice du Centre de ressources et de documentation du programme ADRsportRED

JULIE AUDETTE (Adjointe exécutive et coordonnatrice administrative)

- 8 ans d'expérience en tant que Coordonnatrice de programmes sportifs à l'Université du Québec à Trois-Rivières.
- Ex- membre du Conseil d'administration des programmes pour la promotion de l'Université du Québec à Trois-Rivières.
- Ex-coordonnatrice de programmes sportifs de l'AMG
- Bénévole pour de nombreux événements Multisport et d'organisations à but non lucratif à Trois-Rivières, Magog et Montréal.
- Ancienne nageuse Élite.

Plan d'entreprise pour l'exercice financier 2005-2006

INTRODUCTION

La politique canadienne du sport

La Politique canadienne du sport identifie quatre objectifs principaux : accroître la participation, l'excellence, les ressources et l'interaction dans le sport.

Les objectifs de participation et d'excellence visent l'accroissement de la capacité des individus, des collectivités et des institutions, de même que des ressources financières et matérielles du système sportif canadien.

L'objectif relatif aux ressources accrues vise à s'assurer que les composantes essentielles d'un système éthique de développement du sport centré sur les athlètes/participants sont en place, et continuellement modernisées et renforcées, selon les besoins.

La Politique canadienne en matière de sport concentre les efforts des gouvernements sur l'identification et le renforcement des chaînons les plus faibles du système sportif canadien aux plans national, provincial, territorial et communautaire, afin d'en maximiser l'efficacité.

La *Loi favorisant l'activité physique et le sport* L.C. 2003 C-2 (la « Loi ») a reçu la Sanction royale le 19 mars 2003. La Loi définit la politique gouvernementale en matière de sport et prévoit un règlement juste, équitable, transparent et rapide des différends sportifs. Elle prévoit en outre la création du Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC). Le CRDSC a ouvert ses portes en avril 2004 et emménagé dans son siège social à Laval, au Québec, le 1^{er} novembre 2004.

Énoncé de mission

En accord avec les objectifs poursuivis par la Politique canadienne du sport et en conformité avec les dispositions de la Loi, la mission du CRDSC est d'offrir à la communauté sportive un centre national consacré à la prévention et au règlement des différends sportifs ainsi qu'une expertise et une aide pour favoriser le règlement extrajudiciaire des différends.

Sommaire

Le plan d'entreprise actuel repose sur les réalisations et les changements qui ont eu lieu en 2004-2005. Grâce aux assises solides bâties durant le programme intérimaire (géré par le CCES), le CRDSC est désormais un organisme qui fonctionne de façon autonome.

En 2004-2005, le CRDSC a ouvert son siège social à Laval, au Québec. Il a également engagé les membres de son équipe: Me Benoit Girardin, directeur exécutif, Me Julie Duranceau, facilitatrice de règlement et coordinatrice du Centre de ressources, et Julie Audette, adjointe exécutive.

La première année de fonctionnement du CRDSC a été marquée par les Jeux olympiques et paralympiques de 2004, et ses premiers cas de dopage. Le CRDSC a également terminé sa transition du programme intérimaire ADRsportRED vers le CRDSC.

Le Centre de ressources du CRDSC a accru sa contribution à de nombreux événements nationaux et provinciaux. Le CRDSC a notamment développé son site Web, offrant des informations ciblées sur les moyens de prévenir et de résoudre les différends dans le domaine du sport.

En outre, le CRDSC a nommé 26 arbitres d'expérience pour rendre des décisions ainsi que des médiateurs pour aider les parties à régler leurs différends. Ces experts ont participé à une séance de formation sur le dopage, offerte dans les bureaux de l'Agence mondiale anti-dopage.

Enfin, en vue d'améliorer ses services et ses programmes, le CRDSC a fait réaliser une évaluation et une étude indépendantes pour obtenir une rétroaction de la communauté du sport. Le CRDSC s'est engagé à améliorer encore ses règles et ses procédures afin de s'assurer que le processus de règlement des différends dans le sport est juste et équitable.

C'est sur cette toile de fond que le CRDSC a élaboré son plan d'entreprise pour 2005-2006.

Principaux objectifs et initiatives

Les priorités du CRDSC, pour l'exercice 2005-2006, consisteront à développer l'excellence au Canada en mettant en place les services d'un facilitateur de règlement des différends, qui aura la responsabilité d'intervenir rapidement et de fournir une assistance initiale aux parties afin de résoudre leur différend; en améliorant les règles de procédure afin de mieux servir les besoins de la communauté du sport; en accroissant les interactions avec les membres de la communauté canadienne du sport; et en informant la communauté du sport sur les options de RED et les meilleures pratiques qui visent à créer une culture axée sur l'équité.

CONTEXTE ET GOUVERNANCE

Cadre législatif du CRDSC

La Loi constitue le Centre de règlement des différends sportifs du Canada, auquel elle confère un statut d'organisme indépendant. Elle énonce sa structure, sa mission, ses attributions et ses règles de fonctionnement. Étant donné l'intention de faire du CRDSC un organisme indépendant du gouvernement, la Loi précise explicitement que le CRDSC n'est ni mandataire de Sa Majesté du chef du Canada, ni un établissement public ni une société d'État.

Structure organisationnelle

La Loi précise que le CRDSC doit être composé d'un Centre de règlement des différends (secrétariat) et d'un Centre de ressources, mais elle laisse au CRDSC le soin de définir son mandat, ses devoirs et ses fonctions, afin de s'assurer qu'il pourra s'adapter à l'évolution des besoins de la communauté sportive, pour accroître davantage les ressources dans la communauté sportive du Canada.

En vertu de la Loi, la direction et l'administration des affaires du CRDSC sont assurées par un conseil d'administration composé du directeur exécutif du CRDSC, qui est administrateur d'office, et de 12 autres administrateurs. En décembre 2003, le ministre a nommé les administrateurs en conformité avec les lignes directrices établies par le ministre, après consultation de la communauté sportive. Ces lignes directrices exigent que le conseil d'administration soit composé de femmes et d'hommes qui : a) sont voués à la promotion du développement du sport ; b) possèdent une compétence et une expérience propres à aider le CRDSC à réaliser ses objectifs ; c) sont représentatifs de la communauté sportive ; et d) sont représentatifs de la diversité et de la dualité linguistique de la société canadienne.

Le directeur exécutif est le premier dirigeant du CRDSC. Le directeur exécutif, qui exerce ses fonctions à temps plein, est chargé de la réalisation des objectifs et de la mission du CRDSC, notamment du pilotage des projets, des programmes et des services offerts par le CRDSC, et de la supervision de leur bonne mise en œuvre à travers le Canada. Le directeur exécutif et le personnel coordonnent leurs activités et leurs projets dans le but de réaliser les objectifs du CRDSC et de fournir les services prescrits aux parties intéressées du CRDSC.

Le Secrétariat de règlement des différends et le Centre de ressources sont gérés à l'interne, par le personnel du CRDSC.

Le Conseil d'administration examine et révisé au besoin la gestion du Secrétariat et du Centre de ressources, au cours de l'exercice financier, afin de mieux répondre aux besoins de la communauté sportive.

Les membres du Conseil d'administration sont:

- > Me Genevieve Chornenki
- > Susanne Dandenault
- > Christian Farstad
- > Pierre Hutsebaut
- > Bruce Kidd
- > Diane Norman
- > Me Gordon Peterson
- > Me Tamar Pichette
- > Me Allan J. Stitt
(président du Conseil d'administration)
- > Steven Sugar
- > Me Benoit Girardin (administrateur d'office,
nommé par le Conseil d'administration)

En janvier 2004, Me Allan J. Stitt a été nommé président du Conseil d'administration par le ministre, sur la recommandation du Conseil.

Au cours de l'exercice financier 2004-2005, Me Marc Lemay et Me Julie Gagnon ont démissionné du Conseil d'administration. Personne n'a été nommé pour les remplacer durant cette période.

Les membres du personnel du CRDSC:

- > Me Benoit Girardin, directeur exécutif
- > Me Julie Duranceau, facilitatrice
de règlement et coordinatrice du Centre
de ressources
- > Julie Audette, adjointe exécutive
- > Danielle Comeau (consultante),
aide-comptable

Les comptables agréés de la firme BDO Dunwoody ont été nommés par le Conseil d'administration comme vérificateurs indépendants.

Les Arbitres et Médiateurs par province sont:**Nouvelle-Écosse**

- > Me Peter J. Mackeigan
- > L'honorable Stewart McInnes

Québec

- > Me Bernard A. Roy
- > Me Patrice M. Brunet
- > Me Stephen L. Drymer
- > Me Jean-Guy Clément
- > L'honorable Marc Lalonde
- > L'honorable Paule Gauthier
- > L'honorable Benjamin J. Greenberg
- > Me Richard W. Pound
- > Me L. Yves Fortier

Ontario

- > Me Michel G. Picher
- > Me Graeme Mew
- > Me Ed Ratushny
- > L'honorable John Watson Brooke
- > Me Jane H. Devlin
- > Me Ross C. Dumoulin
- > Me Richard H. McLaren

Manitoba

- > Me James W. Hedley

Alberta

- > Me Dale H. Styner
- > Me David C. Elliott
- > Me John Harrison Welbourn
- > Me William J. Warren

Colombie-Britannique

- > Me Tricia C. M. Smith
- > Me John P. Sanderson

Me Richard H. McLaren et Me L. Yves Fortier sont co-arbitres en chef et supervisent les affaires reliées à l'application du code de procédures du CRDSC.

STRATÉGIE PLURIANNUELLE ET OBJECTIFS POUR 2005-2006

OBJECTIFS À LONG TERME 2004-2007

Les stratégies du CRDSC à long terme (trois ans) sont fondées sur les objectifs de la Politique canadienne du sport, à savoir accroître la participation, l'excellence, les ressources et l'interaction dans le sport, ainsi que sur la mission du CRDSC qui consiste à fournir un service national de règlement extrajudiciaire des différends sportifs.

A) EXCELLENCE ET EXPERTISE

Accroître l'excellence au sein du système sportif canadien en renforçant une culture axée sur l'équité et en fournissant des services exceptionnels de médiation et d'arbitrage pour le règlement des différends sportifs.

B) PARTICIPATION

Accroître l'accessibilité et l'inclusion du système sportif canadien en accroissant la capacité des dirigeants et des décideurs à prendre des décisions justes et impartiales et en fournissant les services et ressources de RED du CRDSC partout au Canada et dans les deux langues officielles.

C) RESSOURCES

Renforcer la capacité des dirigeants et participants de la communauté sportive afin de leur permettre de mieux gérer et prévenir les différends, de mieux comprendre et rendre des décisions et de créer une culture axée sur l'équité en développant au sein du CRDSC la structure de services et de ressources nécessaire pour offrir un service national de règlement extrajudiciaire des différends optimal à la communauté sportive.

D) INTERACTION ACCRUE

Accroître et créer une culture axée sur l'équité en développant et maintenant des relations harmonieuses avec les membres de la communauté sportive.

E) GESTION SAINTE ET EFFICACE

Exploiter et administrer une organisation équilibrée, efficace et transparente qui fait preuve de leadership, dans son respect des principes de gouvernance et de gestion, et des valeurs humaines.

OBJECTIFS ET INITIATIVES PLANIFIÉS POUR 2005-2006

ACTIVITÉS COURANTES

En 2004-2005, le CRDSC a traité plus de 50 différends (au 1^{er} Mars 2005) dans des affaires ayant trait notamment à la sélection des équipes, à l'octroi de brevets aux athlètes, à des mesures disciplinaires et aux règles anti-dopage. Le CRDSC a offert plus de 15 ateliers pour mieux informer la communauté sportive sur le règlement extrajudiciaire des différends. Le CRDSC a également révisé son code et ses règles, et réalisé une évaluation de la qualité de ses services et du niveau de satisfaction des utilisateurs. Le CRDSC a en outre donné une formation en matière de dopage à ses arbitres et ses médiateurs. Finalement, le CRDSC a ouvert son siège social, engagé ses employés permanents et a complété avec succès la transition depuis le programme intérimaire géré par le CCES.

ACTIVITÉS PRÉVUES POUR 2005-2006

À l'approche des Jeux tels que les Jeux du Canada de 2005 à Régina, les Jeux olympiques et paralympiques de 2006 à Turin et les Jeux du Commonwealth de 2006 à Melbourne, et vu également l'augmentation des dossiers de dopage découlant de l'inclusion de nouvelles substances interdites à la liste de l'AMA, le CRDSC prévoit que sa charge de travail annuelle atteindra plus de 70 cas en 2005-2006.

Par ailleurs, le CRDSC mettra l'accent sur la mise en œuvre des services du facilitateur de règlement, qui aura la responsabilité d'offrir une assistance initiale aux parties afin de les aider à résoudre leurs différends, et sur l'amélioration de son code de procédures en tenant compte des commentaires et suggestions reçus de la communauté sportive. Le CRDSC compte également perfectionner l'information et la formation de ses arbitres et médiateurs, et revoir la liste de ces experts, selon les besoins.

L'objectif du Centre de ressources est de prévenir les différends et de permettre aux organismes nationaux de sport de gérer à l'interne les différends qui ne peuvent être évités, en renforçant les capacités des ONS elles-mêmes. Le Centre de ressources offre une banque nationale de décisions de règlement des différends ainsi que d'autres ressources pour faire connaître à la communauté sportive les meilleures pratiques en matière de règlement des différends sportifs. Dans le but de créer un environnement équitable, ouvert et positif, le Centre de ressources élaborera des guides et offrira des ateliers axés sur des services et des techniques reliés à un règlement basé sur les intérêts des parties. L'intention est de donner au Centre de ressources un rôle proactif dans l'élaboration de politiques judicieuses et de mécanismes de règlement des différends équitables et efficaces au moyen de campagnes d'information, d'activités de formation, et d'autres initiatives.

CLIENTÈLE

Le cadre de responsabilité de Sport Canada exige que tous les organismes nationaux de sport et organismes multisports soient dotés d'un mécanisme interne de règlement des différends. Lorsque des différends concernant des athlètes et des entraîneurs d'équipes nationales ne peuvent être réglés à l'interne, ceux-ci doivent être administrés par le CRDSC.

Les services rendus par le CRDSC peuvent également être offerts dans d'autres domaines d'un commun accord. Tous les organismes nationaux de sport et quiconque affilié à un organisme national de sport, notamment ses membres, peuvent convenir de soumettre un différend au CRDSC et bénéficier de ses services, à condition de remplir les critères d'admissibilité adoptés par le CRDSC.

Lorsque d'autres organisations de sports et leurs membres demandent à recourir aux services du CRDSC, le Conseil d'administration peut, sous réserve de certaines conditions, leur donner accès au CRDSC.

OBJECTIFS 2005-2006

- > Accroître l'excellence au sein du système sportif canadien en réduisant le nombre de différends sportifs ou en les évitant et en créant par conséquent une culture axée sur l'équité au Canada.

- Initiatives:
- Mettre en œuvre les services du facilitateur de règlement et promouvoir des services et techniques reliés à un règlement fondé sur les intérêts des parties
 - Adopter un nouveau code de procédure en tenant compte des commentaires et suggestions reçus de la communauté sportive
 - Examiner la liste des médiateurs et arbitres et la modifier au besoin

- > Accroître la capacité des dirigeants et participants de la communauté sportive en créant une culture axée sur l'équité.

- Initiatives:
- Élaborer et mettre en œuvre un partenariat et un programme d'éducation comprenant des présentations, des publications et d'autres moyens pour faire connaître le règlement extrajudiciaire des différends aux membres du CRDSC, aux ONS, aux organismes de sport provinciaux et territoriaux, ainsi qu'au grand public. Plus précisément, élaborer un contenu portant sur la médiation et l'arbitrage, et sur la création d'une culture axée sur l'équité

- > Opérer et diriger une organisation faisant la promotion de l'excellence et de la transparence.

- Initiatives:
- Élaborer et mettre en œuvre des politiques de gestion et de gouvernance transparentes
 - Gérer tous les différends dans le domaine du sport d'une manière juste et efficace
 - S'assurer que les politiques du CRDSC sont conformes à la Loi, ses règlements et ses ententes

BUDGET 2005-2006

Le budget total proposé pour cette période est \$1,308,750 répartis comme suit :

ADMINISTRATION		276 000 \$
Bureau		107 000 \$
Honoraires professionnels		75 000 \$
Gouvernance (CA et Comités)		94 000 \$
LANGUES OFFICIELLES		64 200 \$
Traduction de décisions		37 450 \$
Traduction générale de documents		26 750 \$
OPÉRATIONS ET PROGRAMMES		667 628 \$
Administration de différends		457 425 \$
Formation des arbitres et médiateurs		52 378 \$
Centre de Ressources et prévention		157 825 \$
RESSOURCES HUMAINES		300 922 \$
Salaires		238 542 \$
Plan de bénéfices		12 305 \$
Provision pour congé parental		26 000 \$
Cotisations professionnelles et Formation		16 050 \$
Frais de déplacements		8 025 \$
DÉPENSES TOTALES		1 308 750 \$
REVENUS		8 750 \$
FINANCEMENT DE SPORT CANADA		1 300 000 \$

BLOCS DE CONTRIBUTION

Administration:	(21%)	276 000 \$
Langues Officielles:	(05%)	64 200 \$
Opérations et Programmes:	(51%)	667 628 \$
Ressources humaines:	(23%)	300 992 \$

Comités du CRDSC pour 2005-2006

Allan Stitt est membre de tous les comités à l'exception du Comité de vérification

Benoit Girardin est membre d'office de tous les comités

COMITÉ EXÉCUTIF

Allan Stitt (Président)
Bruce Kidd
Diane Norman
Gordon Peterson
Benoit Girardin

COMITÉ DE CONFORMITÉ

Tamar Pichette (Présidente)
Gordon Peterson
Susanne Dandenault
Allan Stitt
Benoit Girardin

COMITÉ DE COMMUNICATION

Diane Norman (Présidente)
Pierre Hutsebaut
Steven Sugar
Allan Stitt
Benoit Girardin

COMITÉ DE RÉVISION DU CODE

Allan Stitt (Président)
Gordon Peterson
Susanne Dandenault
Benoit Girardin

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Bruce Kidd (Président)
Pierre Hutsebaut
Steven Sugar
Allan Stitt
Benoit Girardin

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Steven Sugar (Président)
Bruce Kidd
Diane Norman
Benoit Girardin

Rapport du vérificateur

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

TABLE DES MATIÈRES

Rapport des vérificateurs

États financiers

Bilan

État des résultats

État de l'évolution des actifs nets

État des flux de trésorerie

Notes complémentaires aux états financiers



Objectif croissance
Driving growth

BDO Dunwoody s.r.l./L.L.P.
Comptables agréés et conseillers
Chartered Accountants and Advisors

4150, rue Sainte-Catherine O.
6^e étage / 6th floor
Montréal Québec Canada H3W 2Y5
Tél./Phone: (514) 931-0841
Télec./Fax: (514) 931-9491
www.bdo.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs du Centre de règlement des différends sportifs du Canada

Nous avons vérifié le bilan du Centre de Règlement des Différends Sportifs du Canada au 31 mars 2006 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérifications généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2006 et des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

BDO Dunwoody LLP

Comptables agréés

Montréal (Québec)
Le 2 juin 2006

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
BILAN

	2006	2005
Actif		
Court terme		
Encaisse	123,752 \$	121,219 \$
Frais payés d'avance	11,316	10,939
Taxes de vente à recevoir	26,625	45,571
	161,693	177,729
Immobilisations (Note 3)	38,872	48,515
	200,565 \$	226,244 \$
Passif et actifs nets		
Court terme		
Comptes à payer et frais courus (Note 4)	40,530 \$	143,559 \$
Contribution à payer (Note 5)	121,163	34,170
	161,693	177,729
Actifs nets		
Actifs nets investis en immobilisations	38,872	48,515
	200,565 \$	226,244 \$

Au nom du conseil

_____ Administrateur

_____ Administrateur

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2006	2005
Revenu		
Contribution (Note 5)	1,000,000 \$	1,000,000 \$
Autre revenu	3,270	500
Remboursement de la contribution excédentaire (Note 5)	(271,913)	(59,170)
	731,357	941,330
Dépenses		
Générales et administratives		
Honoraires professionnels	48,765	104,837
Frais de déplacement	7,054	52,474
Frais de réunions	7,945	38,291
Loyer	36,932	32,310
Frais de bureau	21,912	23,542
Design du site web	—	20,258
Assurances	12,474	13,078
Téléphone et télécommunications	6,213	13,052
Amortissement	11,402	9,291
Frais de représentation	3,760	2,525
Abonnements et souscriptions	2,985	2,422
Intérêts et frais bancaires	389	443
	159,831	312,523
Ressources humaines		
Salaires et avantages sociaux	212,882	217,395
Formation	16,765	—
Honoraires professionnels	19,088	—
	248,735	217,395
Langues officielles		
Traduction des documents	27,621	48,884
Traduction des décisions	20,927	26,601
	48,548	75,485
Exploitation		
Frais reliés aux différends	203,290	162,266
Frais reliés à l'éducation et à la communication	80,596	81,567
Taxes de ventes non recouvrables et non-allouées	—	45,532
Formation des arbitres et médiateurs	—	12,753
	283,886	302,118
Excédant (dépenses sur les revenus) revenus sur les dépenses pour l'exercice (Note 5)	(9,643) \$	33,809 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour l'exercice terminé le 31 mars			2006	2005
	Actifs nets investis en immobilisations	Actifs nets non affectés	Total	Total
Solde, début d'exercice	48,515	—	48,515	14,706
Excédent des (dépenses sur les revenus) revenus sur les dépenses pour l'exercice	—	1,759	(9,643)	33,809
Investissement en immobilisations	1,759	(1,759)	—	—
Solde, fin d'exercice	50,274 \$	— \$	38,872\$	48,515 \$

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2006	2005
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédant des revenus sur les dépenses pour l'exercice	(9,643) \$	33,809 \$
Élément sans incidence sur les liquidités		
Amortissement	11,402	9,291
	1,759	43,100
Variation nette des éléments hors liquidités du fonds de roulement		
Contribution à recevoir	—	75,000
Frais payés d'avance	(377)	6,840
Taxes de vente à recevoir	18,946	(32,745)
Comptes à payer et frais courus	(103,029)	24,540
Contribution à payer	86,993	(3,687)
	4,292	113,048
Flux de trésorerie liés à l'activité d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(1,759)	(43,100)
Augmentation de l'encaisse au cours de l'exercice	2,533	69,948
Encaisse, début d'exercice	121,219	51,271
Encaisse, fin d'exercice	123,752 \$	121,219 \$

**CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**31 mars 2006

1. Information générale

Le 19 mars 2003, le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC) a été incorporé selon la *Loi favorisant l'activité physique et le sport* (Loi C12). Il s'agit d'un organisme à but non lucratif sans capital-actions et sans intention pécuniaire pour ses membres.

L'organisme est connu sous les noms suivants :

En français	le Centre de Règlement des Différends Sportifs du Canada
En anglais	Sport Dispute Resolution Centre of Canada

Mission du Centre

La mission du Centre est de fournir à la communauté sportive un service national alternatif de résolution de différends sportifs ainsi que l'expertise et l'assistance concernant la résolution des différends sportifs.

2. Principales conventions comptables

Les conventions comptables de l'organisme sont en accord avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les conventions suivantes sont considérées particulièrement significatives :

Constatation des revenus L'organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les contributions. Cette méthode a pour effet de différer la constatation des contributions affectées aux dépenses de périodes futures afin de reconnaître celles-ci quand leurs dépenses reliées sont encourues. Les contributions affectées sont définies comme des contributions auxquelles sont rattachées des stipulations imposant la façon dont les ressources doivent être utilisées. Les contributions non affectées sont constatées à titre de revenus lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut être estimé de façon raisonnable et que son recouvrement est assuré de façon raisonnable.

Instruments financiers Les instruments financiers de l'organisme comprennent l'encaisse, les taxes de vente à recevoir, les comptes à payer et frais courus et la contribution à payer. À moins d'indication contraire, la direction estime que l'organisme n'est pas exposé à des risques de taux d'intérêts, de change ou de crédit importants en raison de ces instruments financiers.

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2006

Utilisations d'estimations La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants des actifs et passifs à la date des états financiers et sur les revenus et dépenses de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer des meilleurs estimés de la direction au fur et à mesure que des informations additionnelles deviennent disponibles dans le futur.

Immobilisations Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon les taux et méthodes suivants:

Équipement de bureau	- 20 % solde dégressif
Équipement informatique	- 30 % solde dégressif
Amélioration locative	- selon la méthode de l'amortissement linéaire pour la durée du bail.

3. Immobilisations

	Amortissement cumulé		2006	2005
	Coût		Valeur nette	Valeur nette
Amélioration locative	1,759 \$	195 \$	1,564 \$	— \$
Équipement de bureau	40,887 \$	11,705 \$	29,182 \$	40,197 \$
Équipement informatique	19,703 \$	11,577 \$	8,126 \$	8,318 \$
	62,349 \$	23,477 \$	38,872 \$	48,515 \$

4. Opérations entre apparentés

En 2006, il n'y a aucune balance inclus dans les comptes à payer et les frais courus (2005 - 12,464 \$).

Les opérations entre apparentés ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2006

5. Contributions gouvernementales

Au cours de l'exercice, le CRDSC a été accordé 1 000 000 \$ en assistance financière de Sport Canada. Le montant a été entièrement constaté dans les revenus. Au 31 mars 2006, 849 250 \$ à été reçu avec une solde de 150 750 \$ à recevoir. Tout montant de contribution en excédent des dépenses doit être rendu. Au 31 mars 2006, il existe un solde nette à payer à Sport Canada relatif à la contribution excédentaire de 123 941 \$ enregistré dans les états financiers.

L'excédent de contribution à rembourser est consitué des montants suivants :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Excédant des revenus sur les dépenses pour l'exercice	(9,643) \$	33,809 \$
Remboursement de la contribution excédentaire	271,913	59,170
Bénéfice avant ajustement pour contribution	262,270	92,979
Amortissement	11,402	9,291
Acquisitions d'immobilisations pour l'année	(1,759)	(43,100)
Remboursement de la contribution excédentaire	271,913	59,170 \$
Contribution à recevoir à la fin de l'année	(150,750)	(25,000)
Contribution à payer	121,163 \$	34,170 \$

L'organisme est économiquement dépendant des contributions gouvernementales pour ses opérations financières.

6. Engagements

L'organisme est engagé en vertu d'un contrat de location-exploitation venant à échéance le 30 septembre 2009. Les paiements minimums futurs exigibles annuellement pour les cinq prochains exercices sont les suivants:

2007	18,630
2008	18,630
2009	18,630
2010	9,315
	<u>65,205 \$</u>

7. Ajustement relatif à l'exercice précédent

La contribution à recevoir et le remboursement de la contribution excédentaire en 2004 ont été respectivement diminués et augmentés de 37,857 \$ afin de refléter le montant remboursable à CCES.

Statistiques sur les cas 2005-2006

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

SYNOPSIS DES DOSSIERS (Dossiers non reliés au dopage 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006)

NUMÉRO DU DOSSIER, DIVISION ET TYPE DE REQUÊTE	SPORT	TYPE DE DIFFÉREND	MEMBRE QUI A DÉPOSÉ LA REQUÊTE	ARBITRE OU MÉDIATEUR	DURÉE DE LA PROCÉDURE	SOLUTION	REPRÉSENTANT JURIDIQUE
CRDSC-05-0028 Division ordinaire Arbitrage	Sport équestre	Juridiction & dopage	Athlète	Ed Ratushny	93 jours (24 février 2005 au 27 mai 2005)	Décision Appel accordé	David Lech (ONS) Garry Gerard (Requérant)
CRDSC-05-0029 Division ordinaire Arbitrage	Cyclisme	Brevet	Athlète	—	—	N/A	—
CRDSC-05-0030 Division ordinaire Arbitrage	Plongeon	Discipline	ONS	Ed Ratushny	80 jours (26 juillet 2005 au 14 octobre 2005)	Décision – Appel rejeté	Gary Boyd (CADA) Isabelle Schurman (Athlète)
CRDSC-05-0031 Division ordinaire Arbitrage	Voile	Admissibilité aux Canada Games	Athlète	Richard W. Pound	6 jours (3 août 2005 au 9 août 2005)	Décision- Appel accordé	—
CRDSC-05-0032 Division ordinaire Arbitrage	Natation	Admissibilité aux Canada Games	Athlète	James W. Heldey	1 jour (6 août 2005 au 7 août 2005)	N/A Entente avec la CGC	Paul A. Korpan (Athlète)
CRDSC-05-0033 Division ordinaire Arbitrage	Sport Équestre	Discipline	Athlète	Tricia Smith	58 jours (26 septembre 2005 au 23 novembre 2005)	Décision- Appel rejeté	David Lech (ONS)
CRDSC-05-0034 Division ordinaire Arbitrage	Soccer	Gouvernance	ONS & OPS	Arbitre en chef Richard McLaren	70 jours (19 octobre 2005 au 29 décembre 2005)	Dossier inéligible - Décision de l'Arbitre en Chef	
CRDSC-05-0035 Division ordinaire Médiation	Athlétisme	Support et services de médiation	Athlète	Stephen Drymer	72 jours (14 novembre 2005 au 26 janvier 2006)	Rapport du médiateur	
CRDSC-05-0036 Division ordinaire Arbitrage	Boxe	Discipline	Athlète	Arbitre en chef Richard McLaren	7 jours (14 novembre 2005 au 21 novembre 2005)	Dossier inéligible - Décision de l'Arbitre en Chef	M. Sandy Guthro (Athlète)
CRDSC-05-0037 Division ordinaire Médiation	Gymnastique	Sélection	Athlète	John Sanderson	39 jours (7 novembre 2005 au 16 décembre 2005)	Entente de règlement	
CRDSC-05-0038 Division ordinaire Médiation	Aviron	Certification	Entraîneur	Graeme Mew	109 jours (5 octobre 2005 au 25 janvier 2006)	Entente de règlement	
CRDSC-06-0039 Division ordinaire Arbitrage	Sport Interuniversitaire	Admissibilité	Athlète	Stephen Drymer	44 jours (10 janvier 2006 au 24 février 2006)	Décision - Appel accordé	Michael Van Dusen (CIS) Patrick McDonald (U de Régina)
CRDSC-06-0040 Division ordinaire Arbitrage	Athlétisme	Discipline	Athlète	Stephen Drymer	15 jours (9 février 2006 au 24 février 2006)	Décision - Appel accordé	
CRDSC-06-0041 Division ordinaire Arbitrage	Boxe	Admissibilité	Athlète	Richard W. Pound	17 jours (22 février 2006 au 9 mars 2006)	Décision- Appel accordé	Russ Anber (Athlète)

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
SYNOPSIS DES DOSSIERS (Dossiers non reliés au dopage 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006)
 (suite)

NUMÉRO DU DOSSIER, DIVISION ET TYPE DE REQUÊTE	TYPE D'INFRACTION	SPORT	ARBITRE OU MÉDIATEUR	DURÉE DE LA PROCÉDURE	DÉDISETMENT OU DÉCISION	REPRÉSENTANT JURIDIQUE
CRDSC-INFO-06-0001	Sanction	Sport Interuniversitaire	Arbitre en Chef Yves Fortier		Dossier inéligible (Provincial) Décision de l'Arbitre en Chef	Me Line Thibeau (U McGill) Me Roland Grandmaison (FGSE)

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
SYNOPSIS DES DOSSIERS RELIÉS AU DOPAGE
TRIBUNAL ANTIDOPAGE 1^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006

NUMÉRO DU DOSSIER, DIVISION ET TYPE DE REQUÊTE	TYPE D'INFRACTION	SPORT	ARBITRE OU MÉDIATEUR	DURÉE DE LA PROCÉDURE	DÉDISETMENT OU DÉCISION	REPRÉSENTANT JURIDIQUE
CRDSC DT-05-0023 Tribunal Antidopage Arbitrage	Dopage	Bobsleigh	Paule Gauthier	71 jours (10 juin 2005 au 31 août 2005)	Sanction suspension de 2 ans	Michael Bardagi (Athlète) Rima Kayssi (CCES) Johanne Imbeau (Sport Canada)
CRDSC DT-05-0024 Tribunal Antidopage Arbitrage	Dopage	Lutte	Jane H. Devlin	123 jours (28 juin 2005 au 31 octobre 2005)	Sanction suspension de 2 ans	Robert Nuttall (Athlète) David Lech (CCES)
CRDSC DT-05-0025 Tribunal Antidopage Arbitrage	Dopage	Association canadienne des sports en fauteuil roulant	James W. Hedley	23 jours (29 juin 2005 au 22 juillet 2005)	Désistement	Gary Boyd (Athlète)
CRDSC DT-05-0026 Tribunal Antidopage Arbitrage	Dopage	Water-Polo	John W. Brooke	27 jours (30 juin 2005 au 26 juillet 2005)	Désistement	
CRDSC DT-05-0027 Tribunal Antidopage Arbitrage	Dopage	Water-Polo	John W. Brooke	34 jours (30 juin au 3 août 2005)	Désistement	
CRDSC DT-05-0028 Tribunal Antidopage Arbitrage	Dopage	Cyclisme	Richard McLaren, Arbitre en chef	53 jours (5 juillet 2005 au 12 septembre 2005)	Sanction suspension de 2 ans	Robert W. Cameron (Athlète) David Lech (CCES)
CRDSC DT-05-0029 Tribunal Antidopage Arbitrage	Dopage	Tae kwon do	—	5 jours (21 juillet 2006 au 26 juillet 2006)	Désistement	
CRDSC DT-05-0030 Tribunal Antidopage Arbitrage	Dopage	Football	John Welbourn	111 jours (24 octobre 2005 au 15 février 2006)	Sanction suspension de 2 ans	

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
SYNOPSIS DES DOSSIERS RELIÉS AU DOPAGE
TRIBUNAL ANTIDOPAGE 1^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006

NUMÉRO DU DOSSIER, DIVISION ET TYPE DE REQUÊTE	TYPE D'INFRACTION	SPORT	ARBITRE OU MÉDIATEUR	DURÉE DE LA PROCÉDURE	DÉSISTEMENT OU DÉCISION	REPRÉSENTANT JURIDIQUE
CRDSC DT-05-0031 Tribunal Antidopage Arbitrage	Dopage	Sport équestre	John Welbourn	2 jours (15 novembre 2005 au 17 novembre 2005)	Désistement	
CRDSC DT-05-0032 Tribunal Antidopage Arbitrage	Dopage	Football	Bernard A. Roy	27 jours (15 décembre 2005 au 12 janvier 2006)	Désistement	
CRDSC DT-05-0033 Tribunal Antidopage Arbitrage	Dopage	Bobsleigh	James W. Hedley	21 jours (23 janvier au 15 février 2006)	En cours	
CRDSC DT-05-0034 Tribunal Antidopage Arbitrage	Dopage	Hockey	Yves Fortier	13 jours (2 février 2006 au 15 février 2006)	Désistement	Don Meehan (Athlète)
CRDSC DT-05-0035 Tribunal Antidopage Arbitrage	Dopage	Boxe	—	29 jours (23 février 2006 au 22 mars 2006)	Désistement	
CRDSC DT-05-0036 Tribunal Antidopage Arbitrage	Dopage	Patinage de vitesse	—	5 jours (15 mars 2006 au 20 mars 2006)	Désistement	

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
SYNOPSIS DES DOSSIERS RELIÉS AU DOPAGE
TRIBUNAL D'APPEL ANTIDOPAGE 1^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006

NUMÉRO DU DOSSIER, DIVISION ET TYPE DE REQUÊTE	TYPE D'INFRACTION	SPORT	ARBITRE OU MÉDIATEUR	DURÉE DE LA PROCÉDURE	DÉSISTEMENT OU DÉCISION	REPRÉSENTANT JURIDIQUE
CRDSC TAA-05-0001 Tribunal d'Appel Antidopage Arbitrage	Dopage	Haltérophilie	Stephen L. Drymer (Pres) Ross Dumoulin Benjamin J. Greenberg	50 jours (19 mai 2005 au 8 juillet 2005)	Sanction Suspension de 2 ans	Me François Montfils (Athlète) Me Joseph dePensier (CCES)

Liste des arbitres et médiateurs du CRDSC

Les arbitres et médiateurs par province sont :

Nouvelle-Écosse

Me Peter J. Mackeigan
L'honorable Stewart McInnes

Québec

Me Bernard A. Roy
Me Patrice M. Brunet
Me Stephen L. Drymer
Me Jean-Guy Clément
L'honorable Marc Lalonde
L'honorable Paule Gauthier
L'honorable Benjamin J. Greenberg
Me Richard W. Pound
Me L. Yves Fortier

Ontario

Me Michel G. Picher
Me Graeme Mew
Me Ed Ratushny
L'honorable John Watson Brooke
Me Jane H. Devlin
Me Ross C. Dumoulin
Me Richard H. McLaren

Manitoba

Me James W. Hedley

Alberta

Me Dale H. Styner
Me David C. Elliott
Me John Harrison Welbourn

Colombie-Britannique

Me Tricia C. M. Smith
Me John P. Sanderson

Me Richard H. McLaren et Me L. Yves Fortier
étaient co-arbitres en chef et supervisaient les
affaires reliées à l'application du code de
procédures du CRDSC.

www.ADRsportRED.ca



Centre de règlement des différends sportifs du Canada **CRDSC**

Téléphone (450) 686-1245 / 1-866-733-7767

Télécopieur (450) 686-1246 / 1-877-733-1246

3100 Le Carrefour, Bureau 560, Laval (Québec) Canada, H7T 2K7

info@adrspordred.ca